

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 22 mai 2023

Date de convocation du Conseil : 16 mai 2023

MEMBRES PRESENTS :

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr ANDRE Sébastien pouvoir à Mme FAYOLLE Claudette - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mr GARNIER Jacques – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr CROS Michel - Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

☞

☞

☞

☞

Délibération 2023/098 : Crématorium – Avenant portant sur le respect des principes de la République

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public afin d'insérer dans l'article 2 dudit contrat, une clause relative au respect et à la mise en œuvre des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Délibération 2023/099 : Référent déontologue pour les élus

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un référent déontologue « élus », dans le cadre législatif et réglementaire.

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue « élus » à hauteur du montant de quatre-vingt euros par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

PRECISE que la saisine du référent déontologue « élus » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Etant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 66.

PRECISE que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

- par courrier postal adressé au Référent déontologue « élus », 9 Allée Alban Vistel, 69110 SAINTE FOY LES LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL ».

- par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le référent déontologue « élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

PRECISE que les réponses seront formulées par écrit à l' élu ayant formulé la demande, et que le référent déontologue « élus » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

PRECISE que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient,

PRECISE que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1er juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec AR adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.

Délibération 2023/100 : Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des professeurs d'enseignement artistique chargés de direction.

Délibération 2023/101 : Création de postes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** les propositions de Madame la Présidente, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération 2023/102 : Suppression de postes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOPTÉ** les propositions de Madame la Présidente ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération 2023/103 : Modification de commissions communautaires

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les modifications suivantes au sein des commissions intercommunales :

- Commission culture / patrimoine : remplacement de Madame Katy BLAGUY par Madame Josiane CHAMPOT pour la Commune de St Alban du Rhône ;
- Commission petite enfance / enfance / jeunesse : remplacement de Madame Florence RALET par Madame Josette BONNET.

Délibération 2023/104 : Convention d'application 2023 avec la Chambre d'agriculture de l'Isère

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention d'application 2023 de la convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la Chambre d'Agriculture de l'Isère, **S'ENGAGE** à financer sur les crédits budgétaires 2023 la participation communautaire 2023 d'un montant total maximum de 69 275,00 €.

Délibération 2023/105 : Subventions agricoles

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

<i>Organisme</i>	<i>Montant soutien financier 2023</i>
<i>Ecout'Agri</i>	<i>500,00 €</i>
<i>Service de remplacement de l'Isère</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Confédération paysanne de l'Isère</i>	<i>800,00 €</i>
<i>Association « producteurs fermiers d'Entre Bièvre et Rhône »</i>	<i>680,00 €</i>

Délibération 2023/106 : Convention de lutte contre le frelon asiatique avec le GDS de l'Isère

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention 2023-2025 de lutte contre le frelon asiatique entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la section apicole du groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS 38), **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids dans la limite annuelle de 6 000 € soit environ 60 nids.

Délibération 2023/107 : Avenant n°1 à la convention de résiliation conditionnelle de bail entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et Mme Patricia GIROUD

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de résiliation conditionnelle de bail fixant la contribution financière de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à 32 293,22 € en 2023, 32 292,00 € en 2024 et 32 292,00 € en 2025.

Délibération 2023/108 : Convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Monsteroux-Milieu et EPORA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Monsteroux-Milieu.

Délibération 2023/109 : Urbanisme : délibération mise à disposition du public - projet de modification simplifiée du PLU de Bougé-Chambalud

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DIT** que la délibération du 27 février 2023 n°2023/022 est annulée et remplacée par la présente délibération,

DÉCIDE que le dossier de modification simplifiée n°1 sera mis à disposition du public en Mairie de Bougé-Chambalud, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes, pendant 1 mois du 2 juin 2023 à 8h30 au 3 juillet 2023 à 16h00, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie.

DÉCIDE que cette mise à disposition du public sera annoncée 8 jours au moins avant son démarrage par un avis de presse et affiché au siège d'EBER et de la mairie de Bougé-Chambalud.

Délibération 2023/110 : Urbanisme : approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Maurice-l'Exil

Le Conseil communautaire, à la majorité de ses membres (3 abstentions), **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public,

APPROUVE la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Maurice-l'Exil,

DEMANDE à Madame la Présidente de rendre exécutoire cet acte, conformément au L153-48 du code de l'urbanisme en :

- le transmettant à l'autorité administrative compétente de l'Etat,
- l'affichant au siège de l'EPCI pendant 1 mois (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- l'affichant en mairie de Saint-Maurice-l'Exil pendant 1 mois (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- mentionnant cet affichage dans le journal « le Dauphiné Libéré » (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- le publiant au recueil des actes administratifs (article R153-21 du code de l'urbanisme).

Délibération 2023/111 : Urbanisme : actualisation du périmètre d'application du droit de préemption urbain de la commune de Beaurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ACTUALISE** le périmètre d'application du droit de préemption urbain, en cohérence avec le zonage du nouveau plan local d'urbanisme sur les zones urbaines U et les zones d'urbanisation future AU de la Commune de Beaurepaire,

MANDATE Madame la Présidente pour annexer cette délibération au PLU,

MANDATE Madame la Présidente pour notifier cette délibération aux organismes mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme et publier une mention dans deux journaux diffusés dans le département conformément au R211-2 du code de l'urbanisme.

MANDATE Madame la Présidente pour transmettre la délibération au préfet et réaliser un affichage au siège d'EBER et en Mairie de Beaurepaire durant un mois.

Délibération 2023/112 : Convention de partenariat avec Commerce et Savoir- faire 2023-2025

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'association intercommunale Commerce et Savoir-Faire ci-joint pour 3 ans (2023-2025), **APPROUVE** le montant annuel de la subvention d'un montant maximal de 33 850 €.

Délibération 2023/113 : Convention d'application 2023 à la convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention d'application 2023-2025 de la convention cadre de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Nord Isère dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, **S'ENGAGE** à financer sur les crédits budgétaires 2023 la participation communautaire d'un montant total maximum de 16.400,00 €.

Délibération 2023/114 : Subventions aux associations culturelles et établissements culturels professionnels du territoire EBER – année 2023 – Appel à projets

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association demandant la subvention	Nom du projet	Subvention
Focyl Prod	Anjou du Rock	700,00 €
Libre en tête	2 projets transmis "Journée Folle et "Exposition Régulière à la bonbonnière"	3 000,00
Ephémère	RE-Plis , Essences/ciels	3 000,00
Jarcieu Anim	Festival «la francophonie entre scènes et jardins »	3 000,00
Association La Tannerie	La Guinguette	750,00 €
Cie L'autre main	Mitabe, la grande traversée	1 200,00
Les Sculpteurs Roussillonnais	Salon de la sculpture	450,00 €
Orciv	55ème édition du festival des Nuits de Montseveroux	2 500,00
L'asso Clos Arts	Concerts classiques au Prieuré	500,00 €
L'Oiseau Lire	Week end du carnet de voyage	1 000,00
Association "Les paysans des 4 vents" / GAEC la Ferme du	Festival des 4 vents	2 500,00
Association d'animation de Primarette	Fête de la musique et Festival Humour	1 400,00
Union Musicale de Salaise	Musiconte moi le Petit Prince	1 000,00

Délibération 2023/115 : Subventions aux associations culturelles et établissements culturels professionnels du territoire EBER – année 2023 – Soutien à Moly-Sabata

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de 57 000,00 € pour 2023 à Moly-Sabata.

Délibération 2023/116 : Subventions aux associations culturelles et établissements culturels professionnels du territoire EBER – année 2023 – Soutien à l'EPCC TEC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant total de 54 601,00 € à l'EPCC TEC au titre de l'année 2023 dont le détail est ci-dessus exposé.

Délibération 2023/117 : Subventions aux associations culturelles et établissements culturels professionnels du territoire EBER – année 2023 – Soutien au Basculeur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de 4 800,00 € dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Délibération 2023/118 : Rencontres du cinéma 2023 – partenariat d’entreprise

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** les modalités de partenariat fixées dans le dossier.

Délibération 2023/119 : Rencontres du cinéma 2023 – règlement de la compétition de courts-métrages

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le règlement du 48h objectif court-métrage **APPROUVE** le règlement de la compétition de courts-métrages professionnels, **AUTORISE** Madame la Présidente à autoriser les conditions de versement des récompenses liées aux règlements susvisés.

Délibération 2023/120 : Acquisition d’une parcelle en vue de la création d’un poste de refoulement

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** l’acquisition de la parcelle n°306, section AH, appartenant à la Commune de Saint Clair du Rhône d’une surface de 31 m² à l’euro symbolique, pour permettre la création d’un poste de refoulement, **DIT** que les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, **CHARGE** l’office notarial SCP PARANT-CARNOT & PETER de la rédaction de l’acte notarié afférent à ce dossier.

Délibération 2023/121 : Eaux – Tarifs 2023 de facturation des analyses de Reliquat d’azote Sortie d’Hiver (RSH)

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **DECIDE** de reconduire le dispositif des analyses RSH et de l’étendre à l’ensemble des parcelles situées dans les Aires d’Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER, **VALIDE** le tarif de 66,00 € HT pour une analyse RSH applicable pour 2023, **VALIDE** la mise en place d’un forfait 2, 3 ou 4 analyses au prix 132,00 € HT pour 2023.

Délibération 2023/122 : Prévention de la délinquance : articulation des rôles EBER/communes - Subventions 2023 en complément du FIPD

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** la proposition d’articulation des rôles entre la Communauté de communes et les communes en matière de prévention de la délinquance, et les différentes propositions susvisées en matière d’animation EBER, **APPROUVE** le versement des subventions suivantes :

Structure	Projet	Proposition EBER
Centre social du Roussillonnais	Débattre pour ne pas se battre	2 500 €
Alpes Isère Habitat	Dispositif adapté de veille à la tranquillité résidentielle	3 500 €
Ville Péage de Roussillon	Faisons République ensemble	1 000 €
Ville Beaurepaire	Animations en pied d'immeubles/ animations de rue	3 000 €
	TOTAL	10 000 €

Délibération 2023/123 : Groupement de commande – aménagement d’une voie verte et de stationnement sur l’axe 2 et sécurisation du chemin de la Varèze - Commune de Monsteroux-Milieu

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **APPROUVE** la constitution d’un groupement de commande entre la Communauté de communes et la commune de Monsteroux-Milieu pour l’aménagement d’une voie verte et de stationnement sur l’axe 2 et sécurisation du chemin de la Varèze Commune de Monsteroux-Milieu, **DIT** que le coordonnateur du groupement est la Communauté de communes EBER,

VALIDE la répartition financière du groupement à savoir :

- EBER : 61,38 %
- Commune de Monsteroux-Milieu : 38,62 %

Délibération 2023/124 : Attribution des subventions 2023 à destination des associations sportives du territoire

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** le versement des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Subventions 2023
Rhodia Club loisir Sports et handicap	40 000,00
Entente Athlétique Car-Rhodia	15 000,00
Rhodia Club natation	20 000,00
Total	75 000,00